

**CHAMBRE
DES DÉPUTÉS**

Paris, le 27 Août 1936

Monsieur le Ministre
de la Marine Militaire,
PARIS

Monsieur le Ministre,

Je viens porter à votre connaissance quelques renseignements complémentaires sur les incidents qui se sont passés à Ajaccio, le 11 juillet 1936.

Ce soir là, des marins de l'escadre ont crié dans les rues :

Vive Blum
Vive Cachin,
Vive le Front Populaire.

Quelques-uns d'entre eux ont chanté le refrain de l'Internationale. Après intervention de la gendarmerie, les punitions suivantes ont été infligées à 8 marins, tous matelot mécaniciens du "PARIS". Quelques-uns de ces marins avaient ajouté à leurs cris, ceux de "Chiappe en prison".

"BARON henri, réduit au grade d'apprenti marin et proposé
" pour les sections disciplinaires de Calvi .
"FINAGLIO, réduit au grade d'apprenti marin .
"MORTIER, Auguste, 60 jours de prison
"BERTOUI 60 " " "
"COSTAING 45 " " "
"MARQUIS 20 " " "
"VERMOT 20 " " "
"RESTE Jean 20 " " "

" Aux cinq premiers, il a été porté motif "ivresse
" et désordre à terre, ayant motivé l'intervention de la
" gendarmerie. Aux trois autres "ivresse et scandale à terre
" Finoglio a été débarqué sur le Pluton et Reste Jean, sur
" le Jean-Bart ."

Il vous apparaît certainement étrange, Monsieur le Ministre, que des marins soient punis pour avoir crié: Vive Blum. Une enquête dans les carrés des officiers de l'escadre de la marine à Ajaccio, vous permettra de connaître les paroles inouïes qui sont proférées par des officiers, certains d'un grade supérieur, contre des membres en vue du Gouvernement, et en particulier, Monsieur Blum.

Dans ces conditions, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir décider :

- 1°) Que le Marin BARON, ne soit pas envoyé en section pénitentiaire à Calvi.
- 2°) que la punition de FINAGLIO soit réduite
- 3°) que les punitions des 6 autres marins bénéficient du sursis, car vous n'ignorez certainement pas que ceux qui ont été frappés de 60 jours de prison, perdent 24 jours de permission, et ceux qui sont sanctionnés de 20 jours de prison, en perdent 16, ce qui leur supprime toutes permissions cette année .

Bien plus, MORTIER et RESTE auraient dû passer quartiers-maîtres en Octobre, ils perdent donc Frs 125.- par mois, pendant les 18 mois qui leur reste à faire.

Les Marins LASTAING, MARQUIS, VERMOT, FINOGLIO n'avaient encore jamais eu de punition, pas plus que RESTE qui n'en a pas eu une seule depuis 3 ans, c'est pourquoi ils auraient dû de droit, obtenir un sursis .

Quant à MORTIER, il a eu trois petites punitions en trois ans 1/2.

Je ne doute pas, que soucieux de témoigner aux marins de la République, la confiance du Gouvernement, vous ferez le geste nécessaire dont le résultat sera certainement très hautement apprécié par les équipages de la flotte et la population laborieuse du pays .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments .

André Marty
Député,
Membre de la commission
de la marine militaire

**CHAMBRE
DES DÉPUTÉS**

Paris, le 27 Août 1936

Monsieur B L A N C H O

Sous-secrétaire d'Etat
de la Marine Militaire,

PARIS

Cher Camarade Blancho,

Je t'envoie copie de la lettre que j'envoie par ce même courrier à Monsieur le Ministre de la Marine, et j'en profite pour t'informer que les marins intéressés m'ont prié d'intervenir personnellement auprès de toi, pour que soient allégées les punitions qui les ont frappés .

Tu estimeras certainement avec moi, qu'il est véritablement inouï que de pareilles mesures soient encore en usage dans la marine militaire, contre des marins qui acclament "Blum et Cachin", et qui huent "Chiappe" chef des factieux .

Certain que tu interviendras en leur faveur,

Je te prie d'agréer, Mon Cher Camarade, l'assurance de mes meilleurs sentiments .

André Marty
Député de Paris.
membre de la Commission
de la Marine Militaire .

CHAMBRE

DES DÉPUTÉS

Secrétariat Général

Administratif

CONVOCAATION

Paris le 18 Novembre 1937

LA COMMISSION de la MARINE MILITAIRE

se réunira le :

MERCREDI 24 NOVEMBRE 1937 à DIX SEPT HEURES

Local de la Commission 1e. étage

ORDRE du JOUR :

- I.- Communication du Président.
- II.- Nomination de Rapporteur pour :
- a/ le projet de loi (n° 2590) portant fixation du contingent de ^{croix} ~~de la~~ Légion d'Honneur et de médailles militaires destiné au personnel de l'Armée de mer n'appartenant pas à l'armée active;
 - b/ le projet de loi (n° 2904) fixant pour cinq ans à dater du 1er Décembre 1937, le contingent de décorations avec traitement attribué au Ministère de la Marine pour le personnel des divers corps de l'armée de mer en activité de service.
- III.- Avis de M. Fourcault de Pavant sur le projet de loi (n° 2201) portant rattachement à la réunion des musées nationaux du musée de la marine.
- IV.- Echange de vues au sujet :
- a/ du budget de la marine;
 - b/ de la sécurité de la navigation dans la méditerranée ;
 - c/ de la loi des cadres.
- V.- Questions diverses.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION,
J.M. RENAULTOUR.

26 Novembre

7

Camarade H A V E Z

Secrétaire du Groupe Parlementaire
Communiste.

MARS

Mon cher Camarade,

Je t'envoie ci-joint les questions à transmettre immédiatement au Ministre de la Marine Militaire, j'en ai conservé un exemplaire pour moi-même.

Au cas où vous apporteriez des modifications à mes questions, je vous prie de me les faire connaître.

Amitiés fraternelles,

André MARTY
Député de Paris

CHS-AMQ - 4-1

*A Marty
cop.*

26 Novembre 1937

QUESTIONS POSEES A M. le MINISTRE DE LA MARINE

par M.M. BARTOLINI, CROIZAT, DADOT, MARTY, PILLOT
Membres de la Commission de la Marine
Militaire.

I - Situation générale de la flotte de combat.

1) A la suite de l'arrestation d'un officier général de l'armée de l'air sous l'inculpation de complot contre la Sécurité de l'Etat - complot de toute évidence financé par une ou deux puissances étrangères - quelles mesures a pris M. le Ministre de la Marine pour s'assurer de la fidélité de son haut personnel aux institutions démocratiques et à la République *libérale*

2) La garantie essentielle de la capacité de combat d'une force militaire comme l'a prouvé l'actuelle guerre d'Indépendance de l'Espagne républicaine et antérieurement la guerre navale de 1792-1794 de la Révolution française résidant avant tout dans la fidélité au régime démocratique et à la loi républicaine des cadres et des équipages, le moment n'est-il pas venu d'autoriser la lecture à bord et dans les services de la Marine militaire de journaux et périodiques du Front Populaire, qui soutiennent le Gouvernement, tels que : L'Oeuvre, La Lumière, Le Populaire, l'Humanité, le Peuple de la C.G.T., Regards, etc.. et d'interdire des journaux hitlériens et de trahison des intérêts du peuple, tels que : Gringoire, l'Action Française, etc.. qui ne cessent de mener la plus *calomnieuse* campagne contre la majorité parlementaire et le Gouvernement porté au pouvoir par le Front populaire.

- Matériel -

3) Quelles sont les raisons qui ont empêché le Ministre de la Marine de réaliser la tranche de construction navale dont les crédits étaient prévus dans le budget 1937 ?

4) N'y aurait-il pas lieu de procéder à une révision des prévisions dans le sens suivant :

a) Augmentation rapide du tonnage en sous-marins de toutes classes, en vedettes lance -torpilles ultra rapides, en croiseurs cuirassés de 10.000 tonnes à grand rayon d'action, en porte avions et en avions et hydravions au détriment du tonnage prévu pour cuirassés de 35.000 tonnes ou croiseurs de bataille.

5) Quelles sont les raisons qui ont entraîné la diminution des stocks de Mazout en réserve, étant donné que ceux-ci doivent être automatiquement tenus au complet?

6) Quelles sont en prix et en fournisseurs les conditions d'achat du Mazout nécessaire à la Marine militaire ?

II - Défense des côtes.

7) Dans le projet de budget 1938, des crédits sont-ils prévus pour réaliser les propositions contenues dans le Rapport de la Commission d'Enquête sur la Défense des côtes de l'Afrique du Nord ?

8) Quelles mesures sont prévues pour assurer la défense aéro-navale des côtes : Cerbère, Cette et Hendaye-Pauillac ?

III - Guerre d'Espagne.

9) a) Quelle est la position du Gouvernement devant la déclaration de blocus naval des côtes d'Espagne, faite par le Général rebelle Franco et devant l'installation du centre de ses opérations navales à Majorque ainsi que devant l'annonce d'immersion de mines par le général Franco, déclarations qui sont toutes deux en opposition absolue avec les règles du droit maritime international et permettent donc de traiter en "pirates" les navires et aéronefs qui pratiquent ce blocus.

b) Même question sur la position du Gouvernement en ce qui concerne le gouvernement des îles Majorques, Ibiza et Canaries par des officiers fascistes Allemands et Italiens en Service commandé.

10) Quelles mesures concrètes sont prises pour assurer la protection aéro-navale de la pêche et de la navigation françaises en Méditerranée ?

11) Quelles mesures ont été prises pour éviter le renouvellement de capture analogue à celle du "Riri" ?

12) Pour quels motifs l'équipage du "Riri" a-t-il été traité en prisonnier à bord du contre-torpilleur français qui le ramena de Majorque à Toulon ?

13) Quelles mesures sont prises pour protéger la navigation française en Méditerranée contre les mines qui vont dériver des champs mouillés par les rebelles fascistes espagnols "pirates" ?

Pour le Groupe Communiste de la
Commission de la Marine Militaire :

André MARTY

- Député de Paris -

CHAMBRE

DES DÉPUTÉS

Secrétariat Général

Administratif

CONVOCAION

Paris le 29 Novembre 1937

LA COMMISSION DE LA MARINE MILITAIRE

se réunira le :

MERCRÉDI 1^{er} DECEMBRE 1937 A DIX SEPT HEURES .

Local de la Commission 1^{er} Etage.

ORDRE du JOUR :

Audition de M. le Ministre de la Marine et de M. le Sous-Secrétaire
d'Etat sur le budget de la Marine, l'aéronautique navale, la sécurité
de la navigation dans la Méditerranée et la loi des Cadres de l'
Armée de Mer.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION,

Jean-Michel RENAITOUR.

ler .12 1937

RL

André MARTY

Camarade Jacques DUCLOS

Mon cher JACQUES,

Je t'envoie ci-joint :

- 1^o- le projet de résolution pour la Commission de la Marine;
- 2^o- Mon article pour l'Humanité, décidé hier matin.

Si tu as des modifications à apporter au projet de résolution, je te prie de les communiquer à Heze. Je serai à la Chambre à 4 heures.

Bien à toi,

André MARTY

RL

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le _____ 193

COMMISSION
DE LA MARINE MILITAIRE

Loi des Finances

M. Milhau

(V. le rapport) (Bleu)

Reçu de Budget

1) ben lai's vocals (1)
All: Ayyl

3) Ain + Autsoe (4)

Sen:Nor en Med. B. def'

Bellygram (6)

1) Treat F^{oo} for - (2)

Bellygram
More

Pa. Blocs Polco eos

4) Ruvu / corp. gande' o'ivu (5)

2) chy' toung / Dog (12) (3)

H. Mann

Auditor du Mr. Comptroler →

1. XI. 37

Fond reventé 189^{no} de 37240 de t

Tranche 32 - 38 - 23 ans p. a

|| Les lois sont affectés / certains subord

Chqj' fini 36. 1. 100 000 0. y p. a

Relevés

Bal. d'op

{	<u>DK</u>	juil 36	(Dil. Turrell.)
	<u>St</u>	juil 38	5/6 m. p. a
	<u>Rich</u>	juil 39	
	<u>IB</u>	40	

Avant 50%

20%

{	<u>P. Av</u>	" 41
	"	42

date 1. A. All'

B. 76. 20^{no}

Def. 6^{no} R. 2 1/2

Lia. Anfd

Meun. Ind. et. v. a
Relevés

50% N
 27 Mel
 18% Eo
 IN

Arz 2 evs 6/105 12th

X Ne can' meir o' laill

X Ar / Maison se find dans la gaidil
Camp. par thes des miteres

Prof. de mes pite / M. m. d. m. m. l. l.

Mafous / 2th / pr. s. oull
1 cy. m. r. l. m. ou de # c.

Choy' Amhinctas 0.0. Nor

220 of B' Retard

45 Dur dans

Bell

Camp. Dr. Bell

Dr. Bell's Vint
Ami / c. de m. ouly how ever land!

Police car

Reprise f. d' c. m. h. m. m. l. l.
Person's

over the f. s. / oris

River

27. v. l. Canados / m. t. m. s.
16.1. sept Sain.

Paris | 1 Repor front
fourde a'ru |

clay' bonny / 1 Paris
fourde m' de l'p' p'utocay

Moscow | .36 Val. VASS 30%
 | th. 22%
 | usid R. + mande 6%
 | Stant / Max Co
 | R. - Vess
 | A. Is

Paris [105 36
 | 255 37

So. de Per. des Neap. Rus 65%

Def. allec | rate
 | f. est

37 (circled) 1000

Rep. de: 114 / circuler / Tout // organ
URS AV. 42T

ad. finances

Pieter 76 ou
Steenly
Rou. ces 3 an p. em / P. erald'
1^{er} let 39 P. les: 10 ces / 011

J. B 46
35 ou

am x stat // Rehel. / Men. f. f. erald'

1943 (fin f. Apex) 11/1 35% 650 ou
± 6. 010 ou

mus / Pl. 7 ou / seron d'apex

Ais / Apprentis d'Etat (45 num en 8)

Dadet alans 2^e
Blandie / avec m. les o. m'at et s'ed
 part. d'g / equ. f. de

is sp. def. en - 1. Plat
sp. de 2

17 Int' 609 / 11. Sep Leah 1. 11. 14. for map

Barto / cl. en debarah

plants

Fennus

Pres. of. Cons

RIVES

B F K

Stades de fleur

|| 2 main movent au lieu 4 main 1/2
Ericher-

50. sur Thal. à la fleur. Tunisie.

Nyons 27%

Dadet // quelle est la part. du mosant.
// Rappert // H. du N.

DEBRIE
DES
CHAMBRE

LA SECURITE EN MEDITERRANEE ET LA
COMMISSION DE LA MARINE MILITAIRE

---:---:---:---:---:---:---:---

La Commission de la Marine Militaire de la Chambre des Députés s'est réunie hier.

Après avoir examiné diverses questions et entre autres la situation des forces navales du pays, elle a procédé à un échange de vues sur la question soulevée voici quinze jours par notre camarade André Marty: c'est-à-dire la situation créée en Méditerranée par les actes de piraterie aéronavals.

Nos camarades Croizat, Dadot et André Marty ont, au cours de la discussion, fait remarquer que la déclaration de blocus naval de Franco et l'immersion de champs de mines le long de la côte républicaine espagnole sont des actes contraires au droit international, puisque Franco n'a pas le droit de belligérance. De tels actes sont donc de nouveaux faits de piraterie.

Nos camarades ont fait observer le danger que va créer à la navigation, aussi bien pour les pêcheurs que pour les navires au long cours, les champs de mines de Franco qui à bref délai, avec le mauvais temps d'hiver, vont commencer à errer en Méditerranée.

Les cas de destruction de navires français et le scandale du "Riri" ont été évoqués. La seule décision prise est d'entendre le Ministre de la Marine mercredi prochain: trop loin, les pêcheurs, les inscrits et les passagers sont

LA SECURITE EN MEDITERRANEE ET LA
COMMISSION DE LA MARINE MILITAIRE

La Commission de la Marine Militaire de la Chambre des Députés s'est réunie hier.

Après avoir examiné diverses questions et entre autres la situation des forces navales du pays, elle a procédé à un échange de vues sur la question soulevée voici quinze jours par notre camarade André Marty: c'est-à-dire la situation créée en Méditerranée par les actes de piraterie aéronavals.

Nos camarades Croizat, Dadot et André Marty ont, au cours de la discussion, fait remarquer que la déclaration de blocus naval de Franco et l'immersion de champs de mines le long de la côte républicaine espagnole sont des actes contraires au droit international, puisque Franco n'a pas le droit de belligérance. De tels actes sont donc de nouveaux faits de piraterie.

Nos camarades ont fait observer le danger que va créer à la navigation, aussi bien pour les pêcheurs que pour les navires au long cours, les champs de mines de Franco qui à bref délai, avec le mauvais temps d'hiver, vont commencer à errer en Méditerranée.

Les cas de destruction de navires français et le scandale du "Riri" ont été évoqués. La seule décision prise est d'entendre le Ministre de la Marine mercredi prochain: trop loin, les pêcheurs, les inscrits et les passagers sont

Le Président de la Commission M. Renaitour
a communiqué une lettre du Ministre de la Marine, indiquant
les zones de surveillance des navires de guerre.

Ils ont rendu hommage aux fatigues des équipages
des navires de guerre français qui tiennent la mer en ce
moment.

Sont chaque jour en danger de mort et ne peuvent
attendre.

Pour la sécurité des marins en Méditerranée

Notre camarade André Marty a reçu, dimanche une lettre du citoyen Renaïtour, président de la commission de la marine militaire. Celui-ci l'informe qu'en réponse à la lettre de notre camarade demandant au ministre de la Marine d'assurer la sécurité de la navigation dans le golfe de Gascogne, le détroit de Gibraltar et surtout en Méditerranée, il demande au ministre de la Marine de vouloir bien informer la commission de la marine militaire.

Le citoyen Renaïtour déclare qu'il a l'intention de convoquer la commission dès la rentrée du Parlement.

Les événements, néanmoins, exigent de ne pas attendre, et il serait nécessaire de convoquer sans délai la commission de la marine militaire.

MT/

29 Aout 1936.-

Monsieur le Ministre de la Marine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes informés que des barques et navires de pêche français, entre autres de St Jean de Luz, ont été arrêtés et arraisonnés par des bâtiments de guerre insurgés.

Les pêcheurs se plaignent de l'attitude en particulier du croiseur rebelle Almirante Cervèra.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, que vous ayez déjà examiné ce cas particulièrement grave.

Nous pensons que l'Almirante Cervèra, comme l'Espana et le Canarias, navires rebelles, sont hors la loi internationale. Ils n'ont pas de pavillon, et vous n'ignorez certainement pas que dans un cas relativement récent, en 1933, lorsque le croiseur hollandais Seven Provincian fut, dans la Mer des Indes, aux mains de son équipage qui cependant n'avait pas destitué les officiers et avait conservé le pavillon hollandais sous pavillon rouge, l'amirauté britannique a donné l'ordre à tous les commandants à la mer d'empêcher le navire de sortir des eaux hollandaises. Nous croyons savoir que les commandants des bâtiments de guerre français dans l'Océan Pacifique avaient adopté la même position que l'amirauté anglaise.

Il semble dans ces conditions que l'Almirante Cervèra, L'Espana et le Canarias rentrent dans la catégorie des navires déclarés pirates, et en conséquence, conformément à la loi internationale, tout navire de guerre devrait courir sus et couler le bâtiment sans pavillon s'il refuse de se soumettre immédiatement.

.....

Les députés communistes membres de la Commission de la Marine Militaire ne vous demandent pas, cependant, d'appliquer immédiatement cette règle internationale qui est volontairement oubliée par certaines puissances.

Il nous apparaît, cependant, Monsieur le Ministre, qu'une intervention immédiate de la part du gouvernement français doit mettre à l'abri les pêcheurs de St Jean de Luz et de la cote contre les agissements des navires rebelles.

Aucun de ceux-ci, en aucun cas, n'a le droit d'arraisonner quelque bâtiment qu'il soit, et plus particulièrement les bâtiments français.

Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien donner des ordres aux commandants des bâtiments de guerre français qui sont sur place, et renforcer au besoin le nombre des navires français qui sont dans le Golfe de Gascogne, pour qu'une surveillance constante, permanente, soit exercée à l'égard des navires rebelles qui circulent dans le Golfe de Gascogne.

Il y aurait lieu d'ailleurs de s'assurer de l'identité des petits bâtiments qui, sous pavillon français, les accoste parfois, car rien ne prouve que ces bâtiments qui sont en général des yachts de plaisance ne débarquent pas des armes sur le territoire français.

Certains, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre toutes dispositions pour que les marins pêcheurs et les marins du commerce français, ainsi que les passagers éventuels n'aient pas de sévices à subir de la part des navires rebelles qui piratent dans le Golfe de Gascogne,

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer nos sentiments les plus distingués.

Pour le Groupe Communiste
à la Commission
de la Marine Militaire:

André MARTY

NT/

29 Aout 1936.-

Monsieur le Ministre de la Marine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes informés que des barques et navires de pêche français, entre autres de St Jean de Luz, ont été arrêtés et arraisonnés par des bâtiments de guerre insurgés.

Les pêcheurs se plaignent de l'attitude en particulier du croiseur rebelle Almirante Cervère.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Ministre, que vous ayez déjà examiné ce cas particulièrement grave.

Nous pensons que l'Almirante Cervère, comme l'Espana et le Canarias, navires rebelles, sont hors la loi internationale. Ils n'ont pas de pavillon, et vous n'ignorez certainement pas que dans un cas relativement récent, en 1933, lorsque le croiseur hollandais Seven Provincian fut, dans la Mer des Indes, aux mains de son équipage qui cependant n'avait pas destitué les officiers et avait conservé le pavillon hollandais sous pavillon rouge, l'amirauté britannique a donné l'ordre à tous les commandants à la mer d'empêcher le navire de sortir des eaux hollandaises. Nous croyons savoir que les commandants des bâtiments de guerre français dans l'Océan Pacifique avaient adopté la même position que l'amirauté anglaise.

Il semble dans ces conditions que l'Almirante Cervère, L'Espana et le Canarias rentrent dans la catégorie des navires déclarés pirates, et en conséquence, conformément à la loi internationale, tout navire de guerre devrait courir sus et couler le bâtiment sans pavillon s'il refuse de se soumettre immédiatement.

.....

Les députés communistes membres de la Commission de la Marine Militaire ne vous demandent pas, cependant, d'appliquer immédiatement cette règle internationale qui est volontairement oubliée par certaines puissances.

Il nous apparaît, cependant, Monsieur le Ministre, qu'une intervention immédiate de la part du gouvernement français doit mettre à l'abri les pêcheurs de St Jean de Luz et de la cote contre les agissements des navires rebelles.

Aucun de ceux-ci, en aucun cas, n'a le droit d'arraisonner quelque bâtiment qu'il soit, et plus particulièrement les bâtiments français.

AE
Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien donner des ordres aux commandants des bâtiments de guerre français qui sont sur place, et renforcer au besoin le nombre des navires français qui sont dans le Golfe de Gascogne, pour qu'une surveillance constante, permanente, soit exercée à l'égard des navires rebelles qui circulent dans le Golfe de Gascogne.

Il y aurait lieu d'ailleurs de s'assurer de l'identité des petits bâtiments qui, sous pavillon français, les accoste parfois, car rien ne prouve que ces bâtiments qui sont en général des yachts de plaisance ne débarquent pas des armes sur le territoire français.

Certains, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien prendre toutes dispositions pour que les marins pêcheurs et les marins du commerce français, ainsi que les passagers éventuels n'aient pas de sévices à subir de la part des navires rebelles qui piratent dans le Golfe de Gascogne,

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer nos sentiments les plus distingués.

Pour le Groupe Communiste
à la Commission
de la Marine Militaire:

André MARTY

Les navires français doivent être protégés contre les pirates

UNE NOUVELLE LETTRE D'ANDRÉ MARTY AU MINISTRE DE LA MARINE MILITAIRE

André Marty a adressé, le 6 novembre, la lettre suivante à M. César Campinchi, ministre de la Marine militaire :

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 26 octobre, vous exprimant les désirs des navigateurs, je vous demandais des informations sur les mesures prises en vue d'assurer la sécurité de la navigation en Méditerranée. Depuis, ainsi que vous ne l'ignorez, le cargo français *La Corse* a été bombardé le 4 novembre au nord de Barcelone.

J'ajoute :

Que le cargo *La Corse* ne possède pas à bord la radio. Or, vous n'ignorez certainement pas qu'une résolution récente du syndicat des capitaines au long cours réclamait l'installation de la radio sur tous les navires qui ne la possèdent pas.

Vous n'ignorez pas non plus que le syndicat des officiers radio-télégraphistes a fait des propositions pratiques pour que soit organisée l'écoute d'une manière constante.

Or, je suis, monsieur le Ministre, très étonné de n'avoir à l'heure actuelle reçu aucune réponse aux questions posées dans ma lettre du 26 octobre 1937, envoyée au nom de mes camarades Bartholini, Croizat, Dadot, Pillot, membres, comme moi-même, de la commission de la Marine militaire à la Chambre.

Il était, en effet, de règle au cours des législatures passées que le ministre de la Marine militaire ne répondait jamais aux lettres d'André Marty. Une pareille attitude pouvait se comprendre lorsque, par exemple, M. Piétri était ministre de la Marine. Elle est difficilement admissible aujourd'hui où il s'agit d'un gouvernement porté au pouvoir par le Front populaire.

C'est pourquoi j'ose croire, monsieur le Ministre, que vous voudrez bien m'

fournir les renseignements que je demandais dans ma lettre du 26 octobre.

Recevez donc, monsieur le Ministre, mes salutations empressées.

André MARTY.

député de Paris.

Et la commission doit se réunir au plus tôt

Par ailleurs, André Marty a envoyé à M. Renaitour, président de la commission maritime, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre réponse à la communication de ma lettre au ministre de la marine militaire.

Dans les circonstances normales, il serait possible d'attendre la rentrée du Parlement pour réunir la commission; mais voici que le cargo *La Corse* vient d'être à nouveau bombardé.

Il ne vous échappera certainement pas que la vie des marins ne peut rester exposée plus longtemps et qu'il serait indispensable de convoquer d'urgence la commission maritime militaire, puisque d'autres commissions sont réunies.

Je pense d'ailleurs qu'il serait nécessaire d'obtenir de M. le Ministre de la Marine l'autorisation pour un groupe de députés membres de la commission de la marine militaire de se rendre pendant quelques jours à bord des bâtiments chargés de la protection de la navigation française, en vue de vérifier l'application des décisions gouvernementales.

Recevez, monsieur le président, mes salutations empressées.

André MARTY.

député de Paris.

Une technique moderne : l'illusionnisme

IL y a vingt-cinq ans environ, les illusionnistes anglais, s'imaginant sans doute que les fakirs indiens li- sent la presse britannique, offrirent 750 livres sterling au premier fakir qui lancerait sa corde dans « Hyde Park ». Le « truc de la corde » (The indian rope-trick) était le suivant : le fakir déroule une corde qui, défiant les lois de la pesanteur, s'élève vers le ciel ; un jeune boy grimpe alors le long de la corde et disparaît dans le ciel. Selon les témoins, le fakir présentait son truc à la tombée de la nuit, à proximité d'un arbre ou dans les étroites ruelles de l'Inde. Le numéro exigeait surtout de l'adresse pour accrocher la corde et des « compères » pour barrer la route aux curieux.

Coup de théâtre en 1934 : un fakir, anglais d'ailleurs, mais se faisant appeler Karachi pour les besoins de la cause, réalise le « truc de la corde » en plein air, de jour, en présence de personnalités du monde scientifique et de photographes, mais se refuse à dévoiler son secret. Aujourd'hui, le mystère de la corde est éventé ou réinventé ; Guy Bert, le meilleur spécialiste de la « grande illusion », le réalise parfaitement.

◆ Ce problème d'une corde alternativement souple et rigide me tracassant, je suis allé voir M. Bert dans sa boutique, fond de cour, de la rue Saunier, qui tient à la fois du café maure, du souk et du magasin d'antiquités égyptiennes. Le roi de la prestidigitatation me reçoit courtoisement, bien que debout. Mais il vit lui-même debout, derrière son comptoir surélevé, éternel acteur. Dans un coin, un prestidigitateur tunisien semble éprouver un plaisir particulier à se nettoyer les oreilles en y enfonçant jusqu'au bout la gauloise que je lui ai offerte.

Je pose une première question :

— Ces verres que l'on remplit de vin, deux ou trois litres, et qui restent obstinément vides ?

— Les vases communicants, voyons !

— Ah !

Il prend un verre et le remplit de lait, du moins en ai-je l'impression, car lorsqu'il me le tend, il

Les récents progrès de l'électro-magnétisme et même de l'atomistique, la découverte de matières plastiques à propriétés magnétiques a considérablement enrichi l'arsenal de l'illusionnisme. Cette mutation s'accomplit au moment où le public devient rebelle aux méthodes dé- voilées des faux tirs et des trappes et exige de l'inédit.

est vide (j'éprouve un léger sou- lagement). Le roi semble désolé et répète plusieurs fois l'opération. Toujours le même résultat. Je n'in- siste pas pour ne pas être mis au pied du mur. D'ailleurs, Mme Bert vient me tirer d'affaire : Bert ju- nior a brisé son biberon. Il est sa- medi, sept heures, les magasins sont fermés. Je suggère :

— Peut-être les vases communi- cants ?

Mais le roi préfère les droguis- tes.

Qu'est-ce que d'ailleurs que l'illu- sionisme ? Essentiellement l'art de trom- per les sens des spectateurs. Sans qu'il soit question de pouvoirs particuliers ou de puissance surnaturelle, comme en revendiquent les fakirs ou les télépa- thes. L'illusionniste se refuse à entre- tenir auprès de ses spectateurs la moindre illusion : son art est truquage, astu- ce, dextérité.

◆ Le prestidigitateur tunisien s'avance : « Ecole Robert Houdin »

précise-t-il lors des présentations.

Le premier prestidigitateur en jaquette, celui qui a fait passer l'illusionnisme du spectacle de foire à l'art du salon est encore très connu en Afrique du Nord. Le gou- verneur de l'Algérie l'avait invité en 1856 à faire une série de conféren- ce dans les territoires récemment conquis, désirant impressionner l'opinion « indigène » par les pro- diges d'un Français et diminuer le prestige des marabouts dissidents.

— Et aujourd'hui ?

— Actuellement, la méthode est encore utilisée en Afrique Noire.

C'est exact, le fait est confirmé par Guy Bert qui a parmi ses clients bon nombre de coloniaux désirant délier l'influence des sor- ciers.

L'Ecole Robert Houdin est maintenant dépassée, des tours de cartes ne sont pas visibles dans les grandes salles de spectacles. De nombreux tours de bou- les et de foulards sont dévoilés. Toute



— Pourriez-vous faire disparaître ma femme, là-bas, au septième rang ?

une littérature anglo-saxonne a « débiné » ce qui constituait l'art de l'ancien prestidigitateur. Le spectateur du XXe siècle exige « la grande illusion » : les femmes sciées, la lévitation, le tapis volant.

Pour ces grands trucs, le secret se maintient encore. Non plus le secret exigé par l'ordre des illusionnistes, mais un secret commercial, un brevet d'invention déposé à la Chambre de Commerce et garanti. Ces mystères sont à vendre : plusieurs millions parfois.

Mais en fait, le brevet n'a garanti que l'exploitation. Le mécanisme de l'opération est lui-même rapidement éventé par les meilleurs illusionnistes. De nombreux tours procédent de méthodes identiques, appliquées avec plus ou moins de bonheur et d'élégance à des sujets différents.

Néanmoins, certains meurent sans avouer. Buatier de Kolta a emporté ainsi le secret de son fameux « dé grandissant ». Sur un coup de baguette magique, un dé de taille moyenne, posé sur un guéridon, grandissait jusqu'au mètre cube. Le prestidigitateur en ouvrait alors une face pour en laisser sortir... sa femme.

L'opération est reprise aujourd'hui avec une cage tout en éléments télescopiques et enfermant un tigre. La cage voilée, se rapetisse, semble-t-il, y compris le tigre, auquel on a, en temps utile, substitué un chat.

♦ Mais je n'ai pas oublié le truc de la corde hindoue :

— Que pensez-vous des fakirs ?

— Ce sont parfois d'excellents illusionnistes.

— Ah ! mais... les transpercements ?

— Avez-vous un couteau ?

Non, je n'ai qu'une lame Gillette à découper les journaux. Je m'en tire à bon compte, il voulait se transpercer le bras.

— Truquage, d'ailleurs, susurre-t-il.

C'est vrai, les réalisations des fakirs sont truquées et peuvent souvent être facilement reproduites avec un peu de chance par n'importe quel sujet.

La répartition homogène d'un corps sur une « planche à clous » n'impose à chaque pointe qu'une pression largement insuffisante pour percer la peau. Le verre pilé, sur lequel marchent les fakirs, a été préalablement recuit pour en émousser les arêtes et ses pieds mêmes ont été cornéifiés par des enduits chimiques. Une petite balle en liège placée sous l'aisselle ou même une simple contraction arrêtent facilement les battements du poulx. Le plomb fondu coulant sur les mains n'est que du mercure bouillant à 50 degrés. La corde elle-même, ce sujet de dessin humoristique, est frelatée : creuse, et d'un tissage très souple, elle contient un système d'anneaux ou d'osselets de moutons qui s'emboîtent à volonté.

Le fakir est le type même du mystificateur : l'illusionniste qui n'avoue pas son art.

La télépathie elle-même, au moins celle des baleleurs, est œuvre d'illusion-

nisme. A l'ancienne méthode du code verbal (l'équivalence encore entre des mots et des chiffres, première syllabe de chaque deuxième ou troisième mot un code vaut à Paris 300.000 à 400.000 francs) ont été substituées des méthodes plus adaptées aux moyens techniques actuels, comme le vibreur fixé à la jambe du récepteur, et commandé électro-magnétiquement par le télépathé-émetteur qui transmet ses signaux en morse.

Les illusionnistes ne contestent toutefois pas l'existence de phénomènes métapsychiques comme la prémonition, ou la voyance, plus ou moins fréquents suivant les sujets mais non reproductibles à volonté.

♦ Ma dernière question au roi de l'illusionnisme :

— La tricherie ?

— Grands progrès, répond-il. Quelle technique !

Je ressens à son ton respectueux tout ce que l'illusionnisme doit aux tricheurs.



Les dés pipés trouvés dans les sarcophages des pharaons témoignent du fait que l'on n'a pas attendu les casinos ou les cercles pour tromper profitablement ses partenaires. Les tubes acoustiques, permettant de faire parler les statues des temps égyptiens se rattachent plus directement au fakirisme et aux artifices employés par les religions pour « épater » les naïfs.

Ce sont naturellement les Américains qui ont adapté la tricherie aux possibilités techniques du siècle. Les anciennes méthodes n'ont certes pas disparu. Les faux mélanges, le « tuilage » ou le froissage des cartes pour leur donner des « gauchissements », les portées de cartes ajoutées en cours de jeu restent des méthodes classiques. Mais le meilleur système, insoupçonnable, consiste pour les « écoles de tricheurs » parisiennes ou américaines, à souder le graveur d'une usine de cartes. Toutes les cartes du même tarot seront alors identifiables par les initiés ; la leçon

particulière se vendra à Paris de 100 à 200.000 francs l'heure.

Mais à ces trucs archaïques se sont superposés les moyens de la tricherie moderne.

La Société américaine Ewans, de Chicago, fournit depuis 1892, toujours avec la même discrétion, l'arsenal de la tricherie contemporaine. Dans un album « top-secret », elle offre aux spécialistes les moyens de faire fortune.

60 types de dés pipés sont à votre disposition. Les plus classiques sont :

— le tapping dice ; un léger choc suffit pour amener une fois les dés sur la face opposée à la face choquée (25 dollars) ;

— le maglo-dice liquid, qui tombera plusieurs fois de suite sur la face opposée à celle imprégnée d'un enduit invisible. La transparence parfaite de ces dés ne permet de déceler aucune anomalie.

Aux tenanciers de bars, la maison offre le bar électro-magnétique (75 dollars) qui attirera vers lui les faces dont les joints sont dessinés à la limaille de fer.

Aux joueurs de cartes, de multiples trucs peuvent assurer le succès. Aux hasards des rencontres, les cartes peuvent être marquées par la cendre de cigarette, tombée par inadvertance sur le jeu ou, mieux encore, le doigt humecté de café sucré en ternira le vernis et constituera un repérage suffisant pour un spécialiste.

A la goutte d'eau tombée sur le pantalon a succédé le minuscule « miroir à la Roumaine », incrusté dans un bouton de gant, un bouton de manchette, ou au chaton d'une bague, qui permettra au distributeur de surveiller ses « donnes ». Enfin, le « compère » placé dans la salle pourra « rencarder » par la méthode du vibreur.

La maison Ewans, à la pointe du progrès, a ajouté à cet arsenal le « lumineux pencil » (crayon lumineux). Les marques faites par ce crayon sur le dos des cartes, ne pourront être lues qu'à l'aide de lunettes ou de lentilles de contact en verre spécial. Le « Arm Pressure Holdout » (125 dollars) fera glisser dans la paume par détente rapide d'un ressort, une ou plusieurs cartes préparées soigneusement à l'avance.

La même société prévoit également pour les forains des roues ne s'arrêtant jamais sur certains numéros correspondant évidemment aux meilleurs lots.

Aux protestations des illusionnistes français, la maison répond que le matériel est destiné avant tout à l'exportation... Alors, prenons garde !

Un dernier conseil : on fabrique à Paris des valises sans fond.

Vous vaisez à Paris dans le hall d'une gare ; un monsieur passe à côté de vous, coiffe votre valise avec la sienne et s'éloigne avec indifférence. Votre bagage a évidemment disparu.

N'hésitez pas. Ce n'est pas un illusionniste !

Pierre EVRARD.

† - AL - Pal - Ager

† Est. Conc. - Boul - Acker
M. del. p. fr. H. F.

COMPTÉ-RENDU de la CONFÉRENCE prononcée à l'ÉCOLE DE
PERFECTIONNEMENT DES OFFICIERS de RÉSERVE de la MARINE
à PARIS, le 12 novembre 1937, par le COMMANDANT Louis GUICHARD.

-:--:--:--:--:--:--:--

LA GUERRE D'ESPAGNE ET LE DROIT INTERNATIONAL.

Le conférencier traite le sujet en juriste. Il se déclare impartial vis-à-vis des deux partis en lutte. Il estime que c'est avec raison que le Gouvernement français, dès août 1936, adoptait le principe de la non-intervention.

Il pense que le fait de continuer à reconnaître comme légitime le gouvernement de VALENCE est un acte de partialité à mettre sur le même plan que l'acte des gouvernements allemand et italien reconnaissant le gouvernement de SALAMANQUE.

Le conférencier traite le sujet en trois parties:

- a) les problèmes des eaux territoriales françaises;
- b) les problèmes des eaux territoriales espagnoles;
- c) les problèmes de la haute mer.

A - EAUX TERRITORIALES FRANÇAISES.

Leur limite n'est strictement définie dans aucun texte. Elle varie entre trois milles et deux myriamètres. Le gouvernement français a actuellement intérêt à réduire ses prétentions à trois milles, ce qui diminue l'étendue de sa souveraineté, et par conséquent de sa responsabilité.

Les textes cités par le Commandant Louis GUICHARD, textes toujours pris dans des circonstances déterminées, déclarent que le passage d'un navire de guerre étranger dans les eaux françaises est normal si ce passage est inoffensif. Il n'en est pas de même des aéronefs militaires auxquels le survol du territoire français est interdit; mais l'internement des équipages jusqu'à la fin des hostilités est une mesure que peut seul prendre un état neutre, mais non pas un état tiers, comme le cas se présente pour la France actuellement. Pour sanctionner les contraventions de survol et d'atterrissage commis par des avions militaires espagnols, tout en évitant les complications diplomatiques, on aura recours au tribunal de simple police comme lorsqu'il s'agit d'avions privés.

B - EAUX TERRITORIALES ESPAGNOLES.

L'Espagne depuis 1760 réclamait six milles d'eaux territoriales, mais en 1914, elle réduisit ses prétentions à trois

2

milles pour réduire les responsabilités que lui imposait sa neutralité.

Actuellement le général FRANCO réclame six milles, sans aucune chance de se les voir accorder, surtout par la GRANDE-BRETAGNE.

Il y a plusieurs mois, le gouvernement républicain avait notifié aux puissances son intention d'établir le blocus de la côte nationaliste. La FRANCE et l'ANGLETERRE opposèrent une fin de non-recevoir, car les forces navales républicaines étaient insuffisantes pour rendre effectif ce blocus.

Aujourd'hui les autorités de SALAMANQUE émettent l'intention d'exercer le blocus de la côte républicaine, et comme leurs forces navales sont considérées comme suffisantes pour le rendre effectif, la GRANDE-BRETAGNE, et peut-être la FRANCE reconnaîtront les droits de belligérance aux deux partis espagnols, afin que le blocus franquiste soit rendu conforme au droit international.

(Il ne semble pas que le conférencier se rende compte du caractère exorbitant de cette nouvelle soumission du droit à la force.)

Un Conseil des Ministres avait, il y a quelque temps, décidé que les bâtiments de guerre français devraient s'opposer par la force à l'arrêt et à la visite des navires de commerce français dans les eaux territoriales espagnoles. Comme cette décision pouvait provoquer "des incidents susceptibles de mettre en cause l'honneur du pavillon", le Vice-Amiral DURAND-VIEL, chef d'Etat-Major Général de la Marine, demanda des ordres écrits. Ces ordres écrits ne lui sont jamais parvenus.

D'ailleurs, conclut le conférencier, si des mesures de force sont prises contre un bâtiment de commerce français, à quoi bon répondre par la force, alors qu'il est beaucoup plus prudent et sage de laisser faire, et de "protester ensuite par la voie diplomatique"? (A ce sujet, aucune allusion n'est faite aux mesures de force qui ont été effectivement prises à plusieurs reprises contre des cargos français).

Le blocus décidé par le gouvernement de SALAMANQUE va nécessiter l'établissement d'une zone dans laquelle les navires français, notamment ceux de la ligne ORAN-PORT-VENDRES, devront dérouter pour ne pas donner prétexte aux bâtiments de guerre insurgés de les arraisonner.

C - HAUTE MER.

La plus grande conquête du droit international est le principe de la liberté des mers. Il ne peut pas être question de le remettre en question.

Les bâtiments de guerre français peuvent, d'après ce principe, protéger par la force des bâtiments de commerce français (principe de l'exclusivité du pavillon), mais non des bâtiments

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

NT/

Paris, le 29 Aout 1936.- 193

Monsieur le Ministre
de la Marine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes informés qu'une manifestation
intolérable se serait produite récemment à bord du
Testa en détachement au Maroc.

A Safi eut lieu une réception de l'Etat-
major. Au cours de cette réception, un certain nombre
d'officiers du bord ont crié ensemble: "Vive le Roi"
Ce sont le commandant Dubois, officier en second,
Cure, enseigne de première classe: Le Comte de Caquenet,
et différents autres officiers.

Il nous apparaît qu'une pareille manifesta-
tion est totalement déplacée, et d'autant plus que vous
n'ignorez certainement pas qu'un certain nombre de ma-
rins du croiseur Paris sont ou ont été emprisonnés pour
avoir, à Ajaccio, le 11 Juillet, crié: Vive Blum,
Vive Cachin, Vive le Front Populaire.

Nous vous serions très reconnaissants, Mon-
sieur le Ministre, de vouloir bien ordonner une enquête
et si les faits sont exacts, prendre les sanctions né-
cessaires.

Nous vous serions également reconnaissants
de vouloir bien nous donner les résultats de l'enquête
à laquelle vous aurez procédé.

Veillez croire, Monsieur le Ministre,
à nos sentiments distingués.

Pour le Groupe Communiste
à la Commission de la Marine Militaire

PILLOT
Député de Paris

CHS-AMG - 3-1

NT/

29 Aout 1936.-

Monsieur le Ministre
de la Marine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes informés qu'une manifestation intolérable se serait produite récemment à bord du en détachement au Maroc.

A Safi eut lieu une réception de l'Etat-major. Au cours de cette réception, un certain nombre d'officiers du bord ont crié ensemble: "Vive le Roi" Ce sont le commandant Dubois, officier en second, Cure, enseigne de première classe; Le Comte de Caquenot, et différents autres officiers.

Il nous apparaît qu'une pareille manifestation est totalement déplacée, et d'autant plus que vous n'ignorez certainement pas qu'un certain nombre de marins du croiseur Paris sont ou ont été emprisonnés pour avoir, à Ajaccio, le 11 Juillet, crié: Vive Blum, Vive Cachin, Vive le Front Populaire.

Nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien ordonner une enquête et si les faits sont exacts, prendre les sanctions nécessaires.

Nous vous serions également reconnaissants de vouloir bien nous donner les résultats de l'enquête à laquelle vous aurez procédé.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments distingués.

Pour le Groupe Communiste
à la Commission de la Marine Militaire

PILLOT
Député de Paris

CHS-AM3-3-2

MT/

29 Aout 1936.-

Monsieur le Ministre
de la Marine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes informés qu'une manifestation intolérable se serait produite récemment à bord du en détachement au Maroc.

A Safi eut lieu une réception de l'Etat-major. Au cours de cette réception, un certain nombre d'officiers du bord ont crié ensemble: "Vive le Roi" Ce sont le commandant Dubois, officier en second, Cure, enseigne de première classe; Le Comte de Caquenot, et différents autres officiers.

Il nous apparaît qu'une pareille manifestation est totalement déplacée, et d'autant plus que vous n'ignorez certainement pas qu'un certain nombre de marins du croiseur Paris sont ou ont été emprisonnés pour avoir, à Ajaccio, le 11 Juillet, crié: Vive Blum, Vive Cachin, Vive le Front Populaire.

Nous vous serions très reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien ordonner une enquête et si les faits sont exacts, prendre les sanctions nécessaires.

Nous vous serions également reconnaissants de vouloir bien nous donner les résultats de l'enquête à laquelle vous aurez procédé.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments distingués.

Pour le Groupe Communiste
à la Commission de la Marine Militaire

PILLOT
Député de Paris

CHS-A19 3-3

26 Octobre 1937

C/L

Monsieur le Président de la
MARINE MILITAIRE
à la
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Monsieur le Président,

À la suite des derniers incidents qui viennent d'amener
la perte de deux bâtiments de commerce français en Méditerranée,
j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien convoquer d'urgence
la Commission de la Marine Militaire à la Chambre des Députés,
afin d'examiner dans quelles mesures les bâtiments de guerre
français assurent la sécurité de la navigation en Méditerranée
contre la piraterie.

À cet effet, je vous transmets, ci-joint, la lettre que
j'adresse immédiatement au Ministre de la Marine Militaire au nom
des Députés Communistes, membres de votre Commission.

Avec mes sincères salutations antifascistes,

André MARTY,
Député de Paris,

CVS-AM9 - 4-1

28 Octobre 1937

Monsieur le Ministre de la

MARINE MILITAIRE

Monsieur le Ministre,

Je suis saisi de nombreux télégrammes et lettres d'inscrits maritimes, d'officiers mécaniciens, radio-télégraphistes et lieutenants au long cours, protestant énergiquement contre le danger croissant de la navigation dans le Golfe de Cascoque, le Détroit de Gibraltar et plus particulièrement en Méditerranée Occidentale du fait des agissements des rebelles Espagnols et des pirates fascistes italiens et allemands qui infestent ces parages.

Ces marins font remarquer qu'il est désormais impossible d'assurer la sécurité des passagers et des équipages.

Depuis les accords de Nyon le cargo français "Sens" a été capturé, fouillé puis relâché. Le vapeur français "Cassidaigne" entre autres, a été également arraisonné par un bâtiment insurgé espagnol.

Fort de ce qu'aucune intervention réelle de la part de la marine française contre ces bâtiments que le droit maritime international qualifie pirates, voici que le cargo français "Qued Hallah" vient d'être coulé ainsi que le navire de la compagnie "Air-France" 91, par un avion que les comarques qualifient d'"inconnu". Les passagers les équipages et les états-major des navires de commerce français, s'étonnent, s'indignent et protestent contre une attitude qui leur paraît incompréhensible de la part des bâtiments de guerre français.

Il ne vous échappera pas, Monsieur le Ministre, que le nombre des navires de guerre français affectés à la lutte contre la piraterie en Méditerranée, est tel que de telles attaques devraient être impossibles.

En outre lorsqu'elles se produisent il paraît également impossible qu'une sanction immédiate ne soit pas prise conformément aux accords de Nyon et au Droit Maritime International. Sans cela on encourage les pirates à renouveler

...

leurs agressions.

Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur le Ministre, que ce droit prévoit que tout bâtiment pirate doit être immédiatement pris en chasse et poursuivi jusqu'à destruction complète.

C'est d'ailleurs l'instruction que l'Armada anglaise a donnée à ses commandants dès que s'est développée la piraterie en Août dernier.

Il paraît absolument inadmissible aux équipages et états-major des navires de commerce français que le vapeur français " Biri " transportant de Marseille à Alicante des pommes de terre et du savon ait pu être arrêté, conduit à Majorque, voir sa marchandise confisquée, son commandant et un matelot condamnés par les autorités rebelles fascistes à la demande du gouverneur italien de l'île à 14 ans de prison, tout cela sans qu'aucun bâtiment de guerre français n'intervienne.

L'émotion est telle parmi les inscrits maritimes que de tels incidents sont certainement à prévoir, incidents qui porteraient une atteinte certaine aux transports par mer sous pavillon français.

Les inscrits maritimes, hommes dont l'éloge n'est pas à faire en ce qui concerne la conscience professionnelle et le courage, ont été et continuent à être périodiquement traînés dans la boue par un certain nombre de journaux français dont les attaches financières avec Hitler et Mussolini sont évidentes.

En dépit de ces attaques systématiques, ils estiment qu'ils ont le droit, en tant que citoyens français à la protection prévue par les lois pour tout citoyen français en mer ou à l'étranger.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, il vous paraîtra indiscutable que la première mesure à prendre est de donner l'ordre aux Commandants des Navires de Guerre français de défendre effectivement les bâtiments de commerce français circulant en Méditerranée avec les moyens qu'ils possèdent.

Cela veut dire qu'il est indispensable d'annuler l'ordre qui leur a été donné de ne tirer qu'à blanc sur les navires et les avions pirates, ceux-ci ne l'ignorant pas la piraterie en est favorisée.

Il serait également utile que vous communiquiez à la Commission de la Marine Militaire de la Chambre des Députés toutes informations utiles sur la protection des navires de commerce français.

...

Différents renseignements qui me sont envoyés par des marins ou des officiers républicains de la marine militaire soulignent en effet que quelques officiers de la marine militaire française affichent ouvertement et publiquement leur sympathie pour Franco ce qui permet de douter des mesures qu'ils prennent pour mettre fin à la piraterie fasciste.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas que le vrai journal officiel des carrés des officiers est "Gringoire" et également le "Jour" organes ouvertement hitlériens.

Il est incontestable que la Commission de la Marine Militaire à la Chambre des Députés doit être saisie de ces faits et c'est pourquoi, par le même courrier, je demande à son Président de la convoquer d'urgence au nom des Députés communistes membres de la Commission.

Espérant que vous prendrez sans délai des mesures avant que des incidents graves ne surgissent par suite du désir des inscrits maritimes de ne pas se laisser massacrer sans défense,

Veillez croire, Monsieur Le Ministre, à mes meilleurs sentiments antifascistes.

André M A R T Y

Député de Paris

26 Octobre 1937

Monsieur le Président de la
MARINE MILITAIRE
à la
CHAMBRE DES DEPUTES

Monsieur le Président,

A la suite des derniers incidents qui viennent d'amener la perte de deux bâtiments de commerce français en Méditerranée, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien convoquer d'urgence la Commission de la Marine Militaire à la Chambre des Députés, afin d'examiner dans quelles mesures les bâtiments de guerre français assurent la sécurité de la navigation en Méditerranée contre la piraterie.

A cet effet, je vous transmets, ci-joint, la lettre que j'adresse immédiatement au Ministre de la Marine Militaire au nom des Députés Communistes, membres de votre Commission.

Avec mes sincères salutations antifascistes,

André M A R T Y,
Député de Paris,

G/L

*Exemplaire
au Comarant
Marty*

R/L

Monsieur Renait TOUR
Président de la Commission Maritime

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre ~~lettre en~~ réponse à la communication
que ~~je vous ai~~ faite de ma ^{lettre} demande au Ministre de la Marine
militaire.

Dans les circonstances normales, il serait possible d'atten-
dre pour réunir la Commission la rentrée du Parlement, mais
voici que le cargo "La Corse" vient d'être à nouveau bombardé.

Il ne vous échappera certainement pas que la vie des Marins
ne peut rester exposée plus longtemps et qu'il serait indispen-
sable de convoquer d'urgence la Commission Maritime militaire
- puisque ^{la} Commission, ^{des Finances} ~~est actuellement réunie~~

Je vous suggère en particulier ^{cette} l'idée, en plein accord
avec mes camarades : CHOIZAT, PILLOT, DADOT, BARTHOLINI.

Je ^{vous prie aussi de demander à Monsieur le Ministre de la}
Marine, ^{de} ~~organiser~~ ^{de} un groupe de députés membres de la Commission

^{de se} rendre pendant quelques jours à bord de bâtiments chargés
de la protection de la navigation française, en vue de vérifier
l'application des décisions gouvernementales.

Je vous fais remarquer que les communistes et moi-même,
membres de la Commission étant tous d'anciens marins, la
Chambre des députés et le Gouvernement auraient des informations
tr-s vérifiées.

etc....

CHS - AM9 - 6-2

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 29 Octobre 1937 *193*

COMMISSION
DE LA MARINE MILITAIRE

M. J. M. RENAULT Député, Président de la
Commission de la Marine Militaire à
M. A. MARTY, Député de Paris.

5

Mon Cher Collègue

Je vous accuse réception de votre lettre du 26 octobre, par laquelle vous me demandez de convoquer d'urgence la Commission de la Marine Militaire, afin d'examiner dans quelle mesure les bâtiments de guerre français assurent la sécurité de la navigation en Méditerranée.

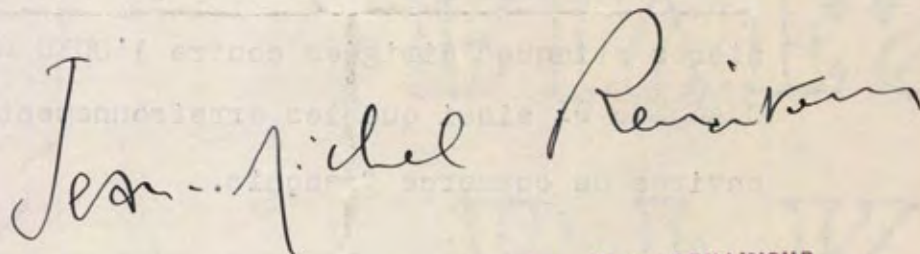
J'ai appris avec l'émotion que vous partagez les dernières attaques dirigées contre l'OUED MELLAH et le CHASSEUR 91 ainsi que les arraisonnements injustifiés de navires de commerce français.

Bien que l'importance de ces faits ne doive pas être exagérée, et que l'organisation de la protection des navires de commerce en haute mer soit essentiellement affaire du Ministre de la Marine, j'estime avec vous que la Commission de la Marine Militaire procéderait utilement à un échange de vues, qui sera d'autant plus fructueux que nos collègues présents seront plus nombreux.

Je me propose donc d'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion qui suivra la rentrée très prochaine, la question de la sécurité de la navigation en Méditerranée.

Pour nous permettre de procéder utilement à cet échange de vues, je prie le Ministre de la Marine de me fournir tous renseignements utiles sur l'organisation de la surveillance dans la zone maritime qui nous est attribuée en vertu de l'accord de Nyon.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jean-Michel RENATOUR
DÉPUTÉ
MAIRE D'AUZERRE
Conseiller Général de l'Yonne

26 Octobre 1937

Monsieur le Ministre de la

MARINE MILITAIRE

AEREO

Monsieur le Ministre,

Je suis saisi de nombreux télégrammes et lettres d'inscrits maritimes, d'officiers mécaniciens, radio-télégraphistes et lieutenants au long cours, protestant énergiquement contre le danger croissant de la navigation dans le Golfe de Gascogne, le Détroit de Gibraltar et plus particulièrement en Méditerranée Occidentale du fait des agissements des rebelles Espagnols et des pirates fascistes italiens et allemands qui infestent ces parages.

Ces marins font remarquer qu'il est désormais impossible d'assurer la sécurité des passagers et des équipages.

Depuis les accords de Nyon le cargo français "Sens" a été capturé, fouillé puis relâché. Le vapeur français "Cassidaigne" entre autres, a été également arraisonné par un bâtiment insurgé espagnol.

Forts de ce qu'aucune intervention réelle de la part de la marine française contre ces bâtiments que le droit maritime international qualifie pirates, voici que le cargo français "Oued Mellah" vient d'être coulé ainsi que le navire de la compagnie "Air-France" 91, par un avion que les commandés qualifient d'"inconnu". Les passagers, les équipages et les états-major des navires de commerce français, s'étonnent, s'indignent et protestent contre une attitude qui leur paraît incompréhensible de la part des bâtiments de guerre français.

Il ne vous échappera pas, Monsieur le Ministre, que le nombre des navires de guerre français affectés à la lutte contre la piraterie en Méditerranée, est tel que de telles attaques devraient être impossibles.

En outre lorsqu'elles se produisent il paraît également impossible qu'une sanction immédiate ne soit pas prise conformément aux accords de Nyon et au Droit Maritime International. Sans cela on encourage les pirates à renouveler ...

CHS-AMG. 7-1

9/L

Exemplaire
sans le camarade
Marty

leurs agressions.

Vous n'ignorez certainement pas, Monsieur le Ministre, que ce droit prévoit que tout bâtiment pirate doit être immédiatement pris en chasse et poursuivi jusqu'à destruction complète.

C'est d'ailleurs l'instruction que l'Amirauté anglaise a donnée à ses commandants dès que s'est développée la piraterie en Acot dernier.

Il paraît absolument inadmissible aux équipages et états-major des navires de commerce français que le vapeur français " Riri " transportant de Marseille à Alicante des pommes de terre et du savon ait pu être arrêté, conduit à Majorque, voir sa marchandise confisquée, son commandant et un matelot condamnés par les autorités rebelles fascistes à la demande du gouverneur italien de l' Ile à 14 ans de prison, tout cela sans qu'aucune bâtiment de guerre français n'intervienne.

L'émotion est telle parmi les inscrits maritimes que de s incidents sont certainement à prévoir, incidents qui porteraient une atteinte certaine aux transports par mer sous pavillon français.

Les inscrits maritimes, hommes dont l'éloge n'est pas à faire en ce qui concerne la conscience professionnelle et le courage, ont été et continuent à être périodiquement traînés dans la boue par un certain nombre de journaux français dont les attaches financières avec Hitler et Mussolini sont évidentes.

En dépit de ces attaques systématiques, ils estiment qu'ils ont le droit, en tant que citoyens français à la protection prévue par les lois pour tout citoyen français en mer ou à l'étranger.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, il vous paraîtra indiscutable que la première mesure à prendre est de donner l'ordre aux Commandants des Navires de Guerre français de défendre effectivement les bâtiments de commerce français circulant en Méditerranée avec les moyens qu'ils possèdent.

Cela veut dire qu'il est indispensable d'annuler l'ordre qui leur a été donné de ne tirer qu'à blanc sur les navires et les avions pirates, Ceux-ci ne l'ignorant pas la piraterie en est favorisée.

Il serait également utile que vous communiquiez à la Commission de la Marine Militaire de la Chambre des Députés toutes informations utiles sur la protection des navires de commerce français.

...

Différents renseignements qui me sont envoyés par des marins ou des officiers républicains de la marine militaire soulignent en effet que quelques officiers de la marine militaire française affichent ouvertement et publiquement leur sympathie pour Franco ce qui permet de douter des mesures qu'ils prennent pour mettre fin à la piraterie fasciste.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas que le vrai journal officiel des carrés des officiers est " Gringoire " et également le " Jour " organes ouvertement hitlériens.

Il est incontestable que la Commission de la Marine Militaire à la Chambre des Députés doit être saisie de ces faits et c'est pourquoi, par le même courrier, je demande à son Président de la convoquer d'urgence au nom des Députés communistes membres de la Commission.

Espérant que vous prendrez sans délai des mesures avant que des incidents graves ne surgissent par suite du désir des inscrits maritimes de ne pas se laisser massacrer sans défense,

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à mes meilleurs sentiments antifascistes.

André M A R T Y

Député de Paris

6 Novembre

7

Monsieur César CAMPINCHI

Ministre de la Marine
Militaire.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 26 Octobre, vous exprimant les désirs des navigateurs, je vous demandais des informations sur les mesures prises en vue d'assurer la sécurité de la navigation en Méditerranée. Depuis, ainsi que vous ne l'ignorez, le cargo français "La Corse" a été bombardé le 4 Novembre au nord de Barcelone.

J'ajoute :

1) Que le cargo "La Corse" ne possède pas à bord la radio. Or, vous n'ignorez certainement pas qu'une résolution récente du Syndicat des capitaines au long cours réclamait l'installation de la radio sur tous les navires qui ne la possèdent pas.

Vous n'ignorez pas non plus que le syndicat des officiers radio-télégraphistes a fait des propositions pratiques pour que soit organisé l'écoute d'une manière constante.

Or, je suis, M. le Ministre, très étonné de n'avoir à l'heure actuelle, reçu aucune réponse aux questions posées dans ma lettre du 26 Octobre 1937, envoyée au nom de mes Camarades : BARTHOLINI, CROIZAT, DADOT, PILLOT, -membres, comme moi-même de la Commission de la Marine militaire à la Chambre.

Il était, en effet, de règle au cours des législatures passées que le Ministre de la Marine militaire ne réponde jamais aux lettres d'André MARTY. Une pareille attitude pou-

.....

vait se comprendre lorsque par exemple M. PIETRI était ministre de la Marine. Elle est difficilement admissible aujourd'hui où il s'agit d'un Gouvernement porté au pouvoir par le Front populaire.

C'est pourquoi j'ose croire, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien me fournir les renseignements que je demandais dans ma lettre du 26 Octobre.

Recevez donc, Monsieur le Ministre, mes salutations empressées.

André MARTY

-Député de Paris -

MARS

6 Novembre 1937

Monsieur B I A N C O
Sous-Secrétaire d'Etat de la
Marine Militaire.

Mon Cher Camarade,

Je vous envoie copie ci-jointe,
de la lettre que j'adresse à M. le Minis-
tre de la Marine militaire.

Recevez, Cher Camarade, mes
meilleures salutations.

André MARTY

-Député de Paris-

WELEO